

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° 125/2021

OBJET : Route de Bordeaux (RD489)  
Règlementation de circulation  
Travaux élagage

---

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société de GREEN STYLE, en date du 08 octobre 2021 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux d'élagage ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

## A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Du vendredi 15 octobre au vendredi 29 octobre 2021, la chaussée de la route de Bordeaux (RD489) sera réduite dans toute la partie agglomération.

ARTICLE 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par l'entreprise aux abords immédiats des travaux 48 heures avant.

ARTICLE 4 : Une signalisation par feux tricolores sera installée par l'entreprise.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le responsable des services techniques de la Mairie de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le directeur départemental du territoire sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères de la CCVL de VAUGNERAY.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 11 octobre 2021.

LE MAIRE : Bernard ROMIER

